



Information relative aux éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

En application des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef

La rémunération des membres du directoire se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable conditionnée par l'atteinte d'objectifs de performance fixés par le conseil de surveillance.

Il a été décidé par le conseil de surveillance du 18 mars 2014 que les rémunérations variables suivantes seraient versées aux membres du directoire au titre de l'année 2013 :

	Éric Marée	Christian Karst	Sébastien Huron	Michel Garaudet	Jean-Pierre Dick
Part variable versée au titre de l'année 2013					
Montant (en €)	50 000	52 000	66 400	15 500	16 000
Pourcentage de la part variable cible	25,9%	50%	82,4%	25,8%	100%

Le conseil de surveillance du 18 mars 2014 a par ailleurs arrêté, sur proposition du comité des rémunérations, les éléments de rémunération suivants au titre de l'année 2014 :

	Éric Marée	Christian Karst	Sébastien Huron	Michel Garaudet	Jean-Pierre Dick
Rémunération fixe					
Montant (en €)	328 000	229 000	215 000	192 600	39 000
Part variable cible					
Montant (en €)	198 500	109 600	96 000	61 500	17 000
Pourcentage de la rémunération fixe	60,5%	47,9%	44,7%	31,9%	43,6%
Pondération des critères d'attribution de la part variable					
Croissance du chiffre d'affaires du Groupe	40%	30%	40%	40%	15%
Croissance du résultat opérationnel courant du Groupe avant frais de recherche et développement, réglementaire et licensing	40%	40%	40%	40%	15%
Ratio résultat opérationnel courant du Groupe sur chiffre d'affaires du Groupe	10%			10%	
Résultat opérationnel courant de Centrovét		10%			
Résultat opérationnel courant business			10%		
Acquisition de sociétés	10%	15%	10%	10%	
Acquisition de produits		5%			
Taux de notoriété de la marque					35%
Respect du programme de relations clients					35%

S'agissant de la rémunération variable des membres du directoire, le conseil de surveillance se réserve le droit d'appliquer un coefficient multiplicateur ou diviseur en raison d'événements de contexte exceptionnels.

Il est par ailleurs précisé que certains membres du directoire perçoivent également des jetons de présence au titre de leur mandat social dans certaines filiales du Groupe. Le montant potentiel de ces jetons de présence au titre de l'année 2014 est de 69 000 € pour Éric Marée, 45 000 € pour Christian Karst, 25 000 € pour Sébastien Huron, et 12 400 € pour Michel Garaudet.

VIRBAC: La santé animale est notre passion
NYSE Euronext - Compartiment A / Code ISIN : FR0000031577 / MNEMO : VIRP
Direction financière : tél. 04 92 08 71 32 - e-mail : finances@virbac.com
site : www.virbac.com